



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4462

Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations -Spirito –Chœurs et Solistes de Lyon/Chœur Britten et Compagnie Michel Hallet Eghayan, pour un montant global de 125 000 € sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions d'application

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4462 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS -SPIRITO – CHŒURS ET SOLISTES DE LYON/CHŒUR BRITTEN ET COMPAGNIE MICHEL HALLET EGHAYAN, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 125 000 € SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION DE CONVENTIONS D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter deux associations qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion.

Le territoire lyonnais compte de nombreuses équipes artistiques qui travaillent dans divers secteurs. Je vous propose de soutenir deux associations, qui sont soutenues dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, au titre de l'exercice 2019.

Les subventions sont proposées en fonction d'appréciation sur la valeur artistique des demandes et l'effort des structures pour s'adresser à tous les publics dans leurs diversités à travers des actions culturelles de différentes natures. Toutes justifient un intérêt communal. Les deux structures présentées ici s'inscrivent depuis de nombreuses années dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique et transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

Cie Michel HALLET EGHAYAN (65-73 rue du Bourbonnais 69009 Lyon)

La compagnie Hallet Eghayan, créée par le danseur et chorégraphe Michel Hallet Eghayan a fêté ses 40 ans en 2017. Elle développe ses activités autour de trois axes de travail (création chorégraphique, formation et éducation artistique) dans un studio dénommé « les Echappées Belles » situé rue du bourbonnais à Lyon 9^{ème}.

En 2019, la compagnie réalisera sa centième création nommée *Un rameau sortira* spectacle pour six danseurs commandé par le musée Saint Antoine de l'Abbaye autour de la diffusion des savoirs et des connaissances médicinales développées par l'Ordre des Antonins d'Orient et d'Occident.

La diffusion de la Compagnie, sur la saison 2018/2019, se poursuit avec cinq pièces en tournée : Which Side Story, la Légende de Gilgamesh, le Voyage de Malo, Vera Rubin et la dernière création, Hourra ! spectacle créé à l'occasion des 40 ans de la compagnie.

La compagnie réalise, sur le quartier de la Duchère, un travail de sensibilisation conséquent depuis de nombreuses années. Dans ce cadre, elle participe, au mois de juin, au Festival d'Art et d'Air, au cours duquel le travail dans la durée avec les enfants du quartier est présenté et valorisé. Elle mène également un travail pédagogique avec les écoles du Vergoin, Gorge de Loup et également sur les villes de Caluire, Chassieu.

Le studio Les Echappées Belles est un lieu ouvert qui accueille chaque saison d'autres équipes artistiques pour des résidences (trois par saison), des temps d'accueil et de mise à disposition du studio (une dizaine par saison). Il est également occupé toute l'année par une formation à destination des amateurs (une centaine d'élèves chaque année), et une formation professionnelle « Classe de compagnie » (douze danseurs étudiants). Le studio accueille également, depuis 2006, le festival « 1,2,3... Soli » créée par la compagnie. Seront programmés, à

cette occasion, le 12 avril 2019, 5 chorégraphes et 5 soli originaux en collaboration avec le festival Solocoreografico de Turin.

La convention d'application entre la Ville de Lyon et la compagnie Michel Hallet Eghayan est jointe en annexe du présent rapport.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 60 000 €

Subvention proposée année 2019 = 60 000 €,

SPIRITO Chœurs et Solistes de Lyon / Chœur Britten (21 rue d'Algérie 69001 Lyon).

Spirito est un chœur de chambre professionnel basé à Lyon, qui s'est fixé pour but, sous l'impulsion de sa directrice musicale Nicole Corti, de servir le répertoire vocal avec la plus grande exigence tout en l'inscrivant dans notre temps.

Le projet artistique repose sur une vision renouvelée du concert et l'ouverture au public le plus large. Ainsi le chœur propose-t-il un répertoire diversifié, de Bach aux compositeurs d'aujourd'hui où se côtoient œuvres nouvelles ou méconnues et chefs-d'œuvre reconnus. Nicole Corti mène avec les chanteurs un travail approfondi sur la présence vocale et corporelle et nourrit la pratique vocale de la rencontre avec d'autres modes d'expression.

Dans sa forme pleine, le chœur rassemble 32 chanteurs. Cet ensemble peut se décliner en plusieurs formats de chambre – de 12 à 24 chanteurs – mais se déploie aussi jusqu'à un effectif symphonique ; les chanteurs professionnels accueillent alors de jeunes chanteurs en voie de professionnalisation et s'associent avec des chanteurs amateurs.

Spirito s'attache à la transmission des savoirs à travers le Jeune Chœur symphonique. Lieu d'échanges et d'insertion professionnelle, cette structure forme et accompagne les jeunes musiciens se destinant aux carrières de chanteur et de chef ; elle leur permet de se produire aux côtés des chanteurs professionnels, d'orchestres et de chefs de renom et, pour certains, d'être intégré progressivement au chœur professionnel.

Depuis 2014, les soirées « Ouïe le jeudi ! » imaginées par Spirito se présentent comme des répétitions suivies de temps d'audition et de spectacle. Ponctuées d'échanges avec les musiciens, elles invitent les spectateurs à développer une écoute active. Ces rendez-vous, au Musée d'Art Contemporain de Lyon, sont l'occasion de découvrir les coulisses de la pratique musicale, dans la proximité avec les œuvres d'art contemporain.

Présent en France dans de nombreux festivals (Ambronay, La Chaise Dieu,...) mais aussi à l'étranger, le chœur prête une attention particulière à l'enfance et à la jeunesse, ainsi qu'aux personnes contraintes par des situations difficiles : ateliers de pratique et création artistique, plan chant choral en Savoie avec une collaboration avec des chœurs amateurs et leurs directeurs artistiques permettant de fédérer les acteurs de la vie chorale de Savoie ou résidence artistique territoriale en Isère.

Ainsi, lors de cette nouvelle saison très riche, nous pourrons écouter Spirito à l'Auditorium de Lyon avec le « Roméo et Juliette » de Berlioz ou « Songe d'une nuit d'été » de Mendelssohn.

La saison passée a vu la réalisation de 59 concerts et spectacles et a permis d'accueillir plus de 47 000 spectateurs.

La convention d'application jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 65 000 €

Subvention proposée année 2019 = 65 000 €,

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil **des 1^{er} et 9^e arrondissements** ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 125 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessous :

Cie Michel Hallet Eghayan (9 ^{ème})	60 000 €
SPIRITO (1 ^{er})	65 000 €
TOTAL	125 000 €

2. les conventions d'application établies entre la Ville de Lyon, l'association Cie Hallet Eghayan, et l'association Spirito CSL/CB sont approuvées.
3. M. le Maire est autorisé à signer les dits documents,
4. La dépense correspondante, soit 125 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER